



# Fédération Française de Pêche Sportive au Coup

## COMITE DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

### PECHE A LA PLOMBEE 2014.

Suite à notre réunion du samedi 8 mars, plusieurs décisions ont été prises :

#### CHALLENGE LIMOUSIN/AUVERGNE.

Le principe initial est maintenu, il se disputera sur 10 manches :

- 05 avril : ANZEME (CD 23) le 12, initialement prévu, il y a l'AG de la Fédération de la Creuse.
- 03 mai : LES FADES (63)
- 24 mai : SAINT PARDOUX (87)
- 25 mai : ANZEME (23)
- 07 juin : LAVAUD GELADE (23)
- 14 juin : LE BOURG D'HEM (23)
- 05 juillet : BUJALEUF (87)
- 09 août : FELLETTIN (23)
- 27 septembre : SAINT PARDOUX (87)
- 04 octobre : ANZEME (23)

\* Engagements : 5 €

\* Inscriptions à l'avance auprès de Nicolas CHERVY (06 77 08 68 08) pour le 87, Patrick FOUGERE pour le 63 (06 61 85 44 21) et Daniel DEPALLE pour le 23 ( 05 55 66 22 64 ou 06 43 30 68 82) au plus tard le jeudi 20 h. Cette disposition permettra de faciliter les organisations.

\* Rendez-vous : 9 h, tirage au sort 9 h 15 et pêche de 11 h 30 à 16 h 30.

\* Pour la manche du 25 mai, rendez-vous à 10 h 30 (Elections Européennes), pêche de 13 h à 18 h.

\* Règlement général FFPSC. Amorces 12 litres. Esches animales 2 l (fouillis de vers de vase INTERDIT)

\* Classement général établi sur les 5 meilleures performances.

\* Dotation : redistribution de la totalité des engagements sur les 10 premiers.

\* Sur chaque manche : lots aux 3 premiers (offerts par les organisateurs des manches ou les partenaires)

#### MASTER DE LA CREUSE. 11 et 12 OCTOBRE A ANZEME.

La finale du Challenge en 2 manches avec dotation spéciale ne faisait pas l'unanimité. Nous avons tenu compte des différentes remarques et suggestions (plus particulièrement du CD 87) et décidé l'organisation d'une compétition spécifique, toujours en 2 manches sur 2 jours.

Plus de participation de 25 € / par manche du challenge. Plus de prélèvement de 1 € par engagement sur le Challenge.

Par contre, pour compenser et toujours dans l'idée de proposer une dotation correcte pour cette épreuve, l'engagement sera de 30 €.

La dotation comprendra la remise intégrale des engagements + une subvention (espérée) du Conseil Général de la Creuse + une subvention de la Fédération Départementale des AAPPMA de la Creuse + une participation du CD 23 + Lots (partenaires, Clubs et licenciés du CD 23) Soit un minimum estimé à 2000 €.

Même Règlement que le Challenge.

Voilà ce que nous vous proposons. J'attends vos remarques éventuelles.

Bien amicalement à tous.

D. DEPALLE.